

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 6 mars 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 29 février 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
Mme FAVRE-BAC Lisa	Député de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme FAVRE-BAC Lisa
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme MAZOYER Martine
Mme ROBIN Christine	À M. CHAMPANHET Bernard
Mme SEMACHE Nadia	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Mathilde CAZEAUX	Mission Valorisation Observatoire photographique – stagiaire
M. Florian BORG	Chargé de mission Urbanisme et Paysage
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 6 MARS 2024

Charles ZILLIOX accueille les participants. Dino CINIERI participe à cette réunion en visioconférence et donne donc pouvoir au Président.

Christophe GONON est désigné secrétaire de séance.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 14 FÉVRIER 2024**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS**

- Compte-rendu du Comité de projet Avenir Montagnes Ingénierie du 19 décembre 2023 : Martine MAZOYER présente les principaux sujets évoqués lors de cette réunion. Chaque partenaire a fait un point sur ses actualités.

Lors de cette réunion, il avait été fait état des départs d'Axel Martiche et de Rwana Étienne. Un recrutement a été lancé. C'est Camille LHERNOULD qui a été recrutée. Elle arrive le 20 avril prochain.

Concernant la stratégie touristique « Pilat » et l'étude marketing de l'offre, il en sera question lors des prochaines assises du tourisme qui auront lieu le 8 avril au matin.

Le schéma vélo poursuit son parcours au sein des deux communautés de communes.

- Sous-commission Forêt du 6 février 2024 : Valérie PEYSSELON présente les différents sujets abordés : les 42 ans de Fibois 42, la formation des propriétaires fonciers. Le Parc a été retenu pour un appel à projet lancé par la DRAAF sur le regroupement du foncier forestier. Un marché public a été lancé pour recruter un prestataire qui appuiera le Parc dans cette démarche.

« Le Réveil du Vivarais » a fait un article sur la forêt mais le contenu est assez décevant.

Valérie PEYSSELON signale que la sous-commission Forêt va être rebaptisée « Commission Forêt » et elle demande si d'autres personnes sont intéressées pour la rejoindre. Peu de personnes sont présentes. Un appel sera lancé lors du prochain comité syndical.

### **3 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC**

#### **3.1 Hameau Léger Municipal porté par la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette, support de l'élaboration d'un guide sur l'habitat léger dans le Pilat**

Charles ZILLIOX présente ce point.

La Commune de Saint-Julien-Molin-Molette souhaite développer des logements sous forme d'habitat léger (ou habitat réversible) sur une parcelle communale au lotissement « Pré battoir ». S'agissant d'une forme particulière d'habitat qui peut être amenée à se généraliser, le Parc a proposé de suivre ce projet pour se forger une expérience sur ce type d'habitat.

Dans ce cadre-là, il a également été proposé à la Commune un soutien financier, au titre du contrat de Parc avec la Région, à hauteur de 80 % du coût de la prestation que va mobiliser la Commune pour mener à bien son projet.

En effet, la Commune a fait le choix de se faire accompagner par l'association Hameau Léger (spécialisée en matière d'habitat léger) pour un montant de 36 425 € HT, à prélever en section d'investissement du budget communal.

Cet accompagnement se déroulera en 3 phases successives :

- étude pré-opérationnelle (dont faisabilité juridique du projet)
- appel à projet pour recruter de futurs occupants du hameau léger
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction des logements

La réussite de chacune des phases conditionnent la réalisation de la suivante.

Les services du Parc naturel régional du Pilat apporteront une expertise dans les champs de l'architecture, du paysage et de la biodiversité. Ils pourront également mobiliser, au service de notre projet, l'expérience des autres Parcs naturels régionaux en France (dont les Causses du Quercy) ayant déjà travaillé sur thématique de l'habitat léger.

Une convention de partenariat sera conclue entre la Commune, l'association Hameau Léger et le Syndicat mixte du Parc afin de travailler ensemble sur ce projet et de faire en sorte que les réflexions collectives alimentent la rédaction d'un cahier des bonnes pratiques pour la réalisation d'habitat léger dans le Parc naturel régional du Pilat.

Le coût de ce projet s'élève à 36 425 € HT et serait financé comme suit :

- 29 140 € – subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des parcs naturels régionaux)
- 7 285 € – autofinancement de la Commune

Martine MAZOYER indique que c'est un sujet intéressant. Cette expérimentation pourrait être développée si elle est positive, car il y a de vraies demandes.

Plusieurs élus s'interrogent pour savoir ce qu'est l'habitat léger et pour quoi faire.

Il s'agit d'un habitat réversible. Pour l'instant, l'idée est que le sol reste une propriété communale mais c'est à voir. Tout reste à définir. L'étude permettra d'avancer sur le sujet.

Sandrine GARDET précise que l'occupation se fera en habitation principale. Il est nécessaire de cadrer l'architecture de ces futurs logements. Pour l'instant, l'idée est de partir sur de l'auto-construction de logements avec une action participative pour ce faire.

La Commune va se faire accompagner par Hameau Léger, qui a déjà travaillé avec le Parc des Causses du Quercy.

Dino CINIÉRI trouve que cette idée est bonne et souhaite savoir combien de logements seront construits et qui va payer.

Sandrine GARDET répond que la Commune en est seulement au démarrage du projet. La Commune veut maîtriser et cadrer cette question. Il est envisagé entre 6 et 8 logements qui pourrait être autoconstruit par les futurs habitants, à leur charge.

Martine MAZOYER ajoute que le logement social est différent de l'habitat léger. Cela peut correspondre à une demande et à un choix de certaines personnes qui s'orientent vers la décroissance.

Lisa FAVRE-BAC se réjouit de l'accompagnement d'une telle démarche par le Parc, qui a un grand intérêt.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement de ce projet soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

### **3.2 Appel à projet 2024 « Un éclairage raisonné pour un Parc étoilé » afin d'améliorer la qualité du ciel nocturne, la préservation de la biodiversité et la réalisation d'économie d'énergie dans le Parc du Pilat**

Luc THOMAS présente ce point.

Afin de promouvoir l'efficacité énergétique et la préservation du patrimoine naturel au bénéfice des habitants et de leur cadre de vie, il est proposé que le Parc, en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dans le cadre du futur contrat de Parc), le Syndicat d'Énergie de la Loire et le Syndicat d'Énergie du Rhône, lancent un troisième appel à projets d'investissement auprès des Communes pour poursuivre la modernisation et optimisation de l'éclairage public tout en minimisant son impact environnemental (diminution des consommations énergétiques et des effets sur la santé et sur la biodiversité).

En 2023, ont bénéficié d'aides les 11 communes suivantes (dont 2 villes-portes\* de moins de 5 000 habitants) : La Chapelle-Villars, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Appolinard, Chuyer, Roisey, Saint-Pierre-de-Boeuf, Vérin, Jonzieux, Maclas et les villes-portes de Saint-Martin-la-Plaine\* et de L'Horme\* **pour un montant total de 135 360 €.**

Ce nouvel appel à projet, le 3<sup>e</sup> depuis 2020, serait lancé **à partir du 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 30 juin 2024**. Les dossiers seront instruits au fur et à mesure de leur arrivée et le **budget prévisionnel 2024 est de 85 896 €.**

En effet, les Communes de Pélussin et La Versanne ont déposé leurs dossiers en fin d'année 2023. Ceux-ci ont donc été comptabilisés sur l'année 2024, ce qui peut expliquer que l'enveloppe globale soit moins importante.

Il s'agit d'accompagner les Communes du Parc dans leur projet concernant l'éclairage public avec pour objectif :

- de réduire le nombre de points lumineux pour atteindre une densité de points lumineux inférieurs à 7 habitants par point lumineux en commune urbaine ou à 9 habitants par point lumineux en commune résidentielle et rurale
- d'améliorer la qualité de l'éclairage public tout en diminuant la consommation énergétique et les nuisances sur la biodiversité et la santé humaine : réduction de la puissance lumineuse, abaissement de la température de couleur,
- de réduire la durée de l'éclairage public en cœur de nuit (23h-5h).

À l'instar de l'appel à projet 2023, **le taux maximum d'aide serait de 50 % du reste à charge des communes avec un plafond d'aides de 15 000 € par commune** comprenant l'accompagnement biodiversité et la modernisation de l'éclairage public avec des modalités d'extinction nocturne. Comme la plupart des communes du territoire du Parc ont bénéficié d'un accompagnement depuis 2020, il est proposé d'élargir la **liste des communes éligibles auprès des 7 villes-portes de moins de 10 000 habitants** listées ci-après :

- La Grand-Croix - 5 072 habitants
- La Ricamarie - 7 865 habitants
- Sorbiers - 8 083 habitants
- Saint-Genest-Lerpt - 6 112 habitants

- Saint-Jean-Bonnefonds - 6 680 habitants
- Unieux - 8 975 habitants
- Villars - 8 016 habitants

Valérie PEYSSELON demande combien de Communes ont été accompagnées au total.

Marie MOTTOT et Sandrine GARDET précisent que le taux d'extinction est de 86 %. 20 Communes ont été soutenues au total depuis le lancement de ces appels à projet.

Luc THOMAS ajoute que dans le Rhône, le SYDER (syndicat d'énergie) fonctionne selon un mode de financement différent, ce qui explique qu'il y ait peu de Communes du Rhône qui sollicitent le Parc via cet appel à projets.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le lancement de cet appel à projet auprès des Communes du Parc et des Villes-portes ainsi que ses modalités financières.

#### **4 - POINT D'INFORMATION SUR LES ACTIONS EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE PARC DU PILAT**

Luc THOMAS présente ce point.

##### **A – État d'avancement des avis sur les zones d'accélération des EnR par le Parc du Pilat**

Le Parc a reçu et traité les demandes d'avis de 26 communes du Parc, à ce jour. Le Parc rappelle que la demande d'avis doit être formulée en amont de la délibération communale.

##### **B – Lancement d'un schéma directeur énergétique sur le territoire du Parc du Pilat**

Le Parc du Pilat, accompagné du groupement ALGOE, lance un schéma directeur énergétique sur son périmètre d'extension afin de se doter d'une stratégie de planification des énergies renouvelables avec le soutien de l'ADEME et de la Région.

La mission qui commence en mars 2024 durera environ 1 an avec pour 3 objectifs prioritaires :

- De proposer une trajectoire de sobriété sur la base d'un diagnostic énergétique
- D'évaluer et spatialiser la production d'énergie renouvelable du territoire en mobilisant les acteurs
- De planifier à court, moyen et long terme des projets: **sobriété** et **production**

Elle se déclinera en 4 temps :

- des espaces pour acculturer les acteurs locaux
- un diagnostic territorial
- une définition du mix énergétique et du plan d'action
- des études et projets

Composition du groupement :



**Intervention:**  
Pilotage  
Diagnostic énergétique,  
consommation et  
production  
Planification et urbanisme  
Animation  
Cartographie

Isabel Claus  
paysagiste

**Intervention:**  
Application des enjeux  
paysagers et prise en  
compte des particularités  
territoriales dans le SDE.  
**Animation**

PLANAIR  
ingénieurs conseils en énergie et environnement

**Intervention:**  
**Expertise filières EnR**  
Mode d'organisation des  
filiales

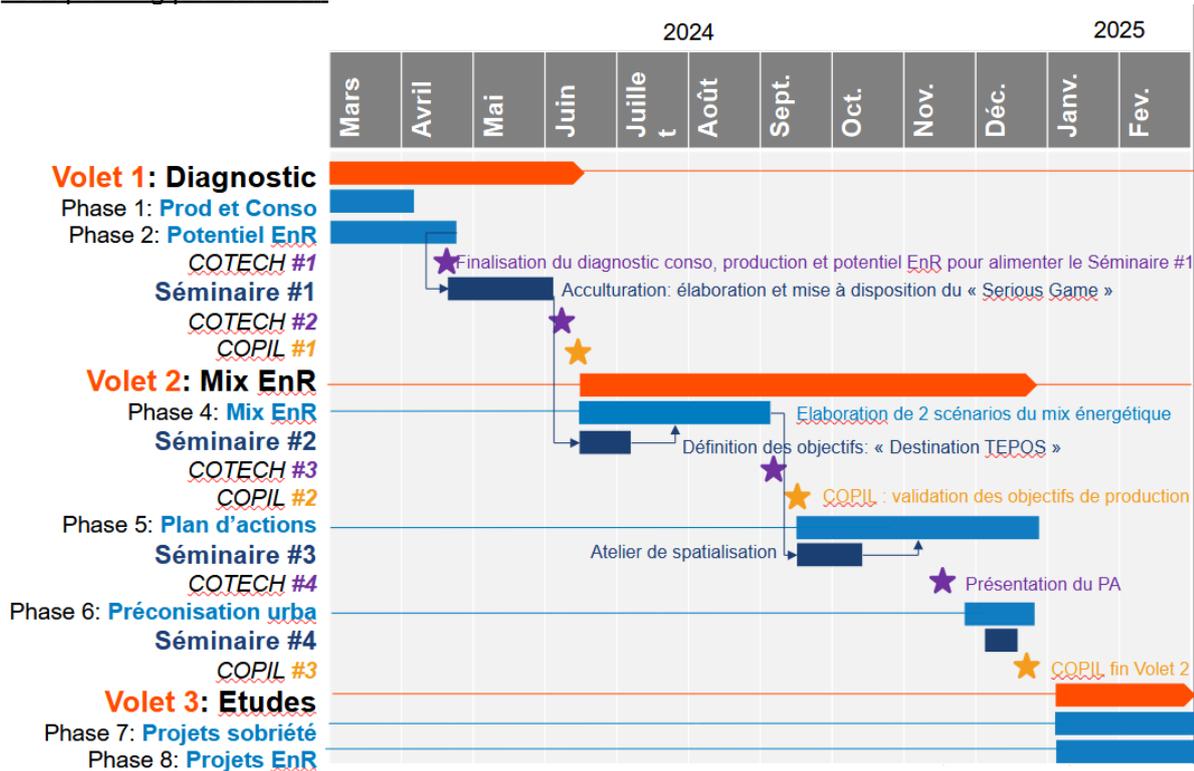


**Intervention:**  
Expertise réseau électrique

ELANOR  
CONSULTING

**Intervention:**  
**Expertise filière  
méthanisation**  
Réseau de gaz  
Mode d'organisation des  
filiales

## Rétroplanning prévisionnel :



### C – Réalisation d'une boîte à outils pour les collectivités territoriales afin de développer le solaire photovoltaïque par Saint-Étienne métropole avec une mise à disposition pour le Parc du Pilat

Saint-Étienne Métropole a lancé en ce début d'année un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider les collectivités du territoire à développer l'énergie solaire photovoltaïque sur leur patrimoine, en toitures et ombrières. L'objectif est de développer une boîte à outils opérationnelle permettant de déterminer le montage adapté au porteur de projet et à faciliter la mise en œuvre technique, administrative et juridique des projets. Cette boîte à outils est à la fois à destination des techniciens et élus et sera ouverte aux acteurs du PNR Pilat. Elle se déclinera via un guide qui abordera les principaux points clés pour le développement d'un projet solaire photovoltaïque :

- Modes de valorisation de l'électricité
- Modes de portage des projets
- Étapes clés du développement d'un projet PV
- Points d'attention sur veille réglementaire
- Annuaire des acteurs locaux
- Synthèse enjeux technico-économiques et juridiques

Le prestataire réalisera également des modèles par type de contrats et organisera des journées de formation durant le mois de juin, à la fois sur le montage technique ainsi que sur les aspects juridiques d'un projet PV. Les dates vous seront communiquées d'ici quelques semaines.

Charles ZILLIOX indique que le travail sur le Schéma directeur des énergies renouvelables se fait dans la continuité du Plan paysage.

Sandrine GARDET ajoute qu'il permettra d'anticiper les révisions futures des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Luc THOMAS demande si le Parc, dans le cadre de la rénovation thermique de son bâtiment, s'est positionné sur l'auto-consommation avec des panneaux photovoltaïques.

Sandrine GARDET répond que pour l'instant non, car la Maison du Parc est en secteur AVAP et l'ABF n'était jusque là pas favorable à la pose de panneaux photovoltaïque en toiture.

Lisa FAVRE-BAC ajoute que la municipalité de Pélussin ne désespère pas sur ce point. Dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, la Mairie a jugé que ce n'était pas à elle de s'auto-censurer. L'ABF était d'accord sur ce point.

Luc THOMAS indique que dans le Rhône, plusieurs bâtiments de la Région, de l'Agglomération de Vienne ou du Département se situent en plein périmètre classé. Ce sont les dispositions de droit commun qui s'appliqueront au moment du dépôt du permis de construire.

## **5 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT**

### **5.1 Observatoire de la biodiversité 2024 – animations, suivis et inventaires : nouveau plan de financement**

Sandrine GARDET présente ce dossier.

Lors de la réunion du Bureau du 8 novembre 2023, une délibération a été prise pour la mise en œuvre de l'observatoire de la biodiversité 2024.

Ce projet s'articule autour de 4 grands objectifs en 2024 :

- Augmenter le nombre de parcelles prospectées par les IPA (indices ponctuels d'abondances), pour le suivi des oiseaux du Pilat. (inventaires réalisés par la LPO), afin d'être plus exhaustifs sur les milieux suivis.
- La reprise intégrale de l'observatoire des amphibiens courant 2024.
- La reprise du suivi Chevêche en interne, à l'aide d'un stagiaire chaque année.
- La réalisation de suivis ponctuels chaque année pour aller à la découverte d'espèces peu connues sur le territoire afin d'augmenter notre connaissance, et éventuellement découvrir de nouveaux taxons.

Le montant total de l'opération s'élevait à 55 000 € avec le plan de financement suivant :

- 30 000 € – Région Auvergne-Rhône-Alpes (future convention)
- 20 000 € – État (DREAL)
- 5 000 € – Département du Rhône (convention 2024)

La Région nous demande de revoir le plan de financement, le taux maximum d'aide étant désormais fixé à 50 % sur les dossiers imputés en fonctionnement.

Aussi, le nouveau montant de cette action s'élève donc à 60 000 €, comprenant des dépenses de prestations et de salaires. Le plan de financement revu se décompose de la manière suivante :

- 30 000 € soit 50 % – Région Auvergne-Rhône-Alpes (future convention)
- 20 000 € soit 33,3 % – État (DREAL)
- 5 000 € soit 8,3 % – Département du Rhône (convention 2024)

- 5 000 € soit 8,3 % – Autofinancement Parc du Pilat

Il est demandé si le Département de la Loire participe aussi à cette action.

Le Département de la Loire ne finance pas cette action mais participe à d'autres dossiers portés par le Parc.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce nouveau plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

## **5.2 Coup de Pouce Climat pour les Communes en 2024**

Luc THOMAS présente ce point.

Dans le cadre de son master 2 conseil en développement territorial, qui deviendra pour l'année scolaire 2024-2025 master 2 « Territoire et Transitions », l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, en partenariat avec Sciences Po Lyon, propose comme pour l'année scolaire précédente de faire travailler ces étudiants sur l'adaptation au changement climatique pour 4 nouvelles communes du Pilat.

En effet, en 2023, quatre communes avaient été retenues, suite à appel à manifestation d'intérêt, pour bénéficier de ce qui a été appelé "Coup de pouce Climat " en lien avec des étudiants de Master 2. En octobre, les étudiants ont passé une semaine dans le Pilat à la rencontre de différents acteurs des communes de Véranne, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Croix-en-Jarez et Chateauneuf.

Un diagnostic de vulnérabilité au dérèglement climatique de chacune de ces 4 communes a été produit. En 2024, les étudiants ont proposé des plans d'actions pour réduire cette vulnérabilité en laissant parler leur imagination.

L'ensemble des travaux des étudiants est en cours de valorisation par le Parc.

Luc THOMAS ajoute que lors de la dernière Commission Énergie-Climat, le retour fait par les Communes participantes à la 1ère édition était vraiment positif.

Pour renouveler cette opération Coup de Pouce Climat en 2024, le Parc doit s'engager financièrement à hauteur de 2 000 € pour participer notamment à l'hébergement des étudiants dans le Pilat au cours d'une semaine d'octobre 2024.

Il est proposé que le Parc lance un nouvel appel à communes intéressées par la réception de ces étudiants, du 14 au 18 octobre 2024, afin que ces derniers déclinent à l'échelle de ces communes une ébauche de stratégie d'adaptation au changement climatique. Cet appel aurait pour date butoir le 31 mai 2024. Il pourrait être lancé d'ici le 20 mars.

Cette opération se réaliserait dans le cadre de la déclinaison de la stratégie d'adaptation au changement climatique du Parc. L'équipe technique du Parc et la Commission Énergie Climat Mobilité (qui a donné un avis favorable à cette reconduction dans le cadre de sa réunion du 4 mars 2024) seraient appelées à suivre ce travail.

La contribution de chacune des communes s'élèverait à 150 €, le Parc compléterait à hauteur de 400 € et un soutien de la Région à hauteur de 1 000 € serait alors sollicité par le Parc pour compléter le budget de l'opération.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le lancement de cet appel à participation auprès des Communes du Parc ainsi que ses modalités financières,
- autorise Monsieur le Président à solliciter un financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon les conditions précitées ci-dessus.

## **6 – DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ÉLU POUR REPRÉSENTER LE PARC DU PILAT À L'ASSOCIATION RIVES NATURE**

Charles ZILLIOX présente ce point.

Rives Nature est une association parapublique créée le 11 septembre 2019 et adossée au Syndicat mixte des Rives du Rhône.

Elle rassemble 30 structures publiques et privées qui souhaitent agir ensemble en faveur de la biodiversité des Rives du Rhône.

Le conseil d'administration est composé de 6 collèges. Le Parc naturel régional est représenté au sein du collège n°2 « Membres d'honneur ».

Charles ZILLIOX est actuellement vice-président de cette association. Il souhaite laisser sa place à un autre élu du Bureau et propose que ce soit Christine ROBIN, vice-président au Parc en charge de la biodiversité qui le remplace.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 24 voix et 1 abstention, désigne Christine ROBIN pour représenter le Parc du Pilat à l'association Rives Nature.

## **7 - PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Luc THOMAS présente ce point.

Lors du prochain comité syndical du 13 mars prochain, seront à l'ordre du jour :

- l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023
- l'affectation du résultat 2023
- le budget primitif 2024

Afin de partager les principaux enjeux et constats liés aux finances du syndicat mixte, une présentation est faite à l'ensemble des membres du Bureau.

Les éléments de cette présentation sont contenus dans le diaporama joint.

Les échanges et précisions concernant cette présentation sont les suivants :

- Charles ZILLIOX indique que les cotisations communales sont beaucoup trop faibles et dérisoires par rapport au service rendu par le Parc.  
Il convient d'être dans des dispositions favorables vis-à-vis de la Région. Cette dernière demande à tous les Parcs que les participations statutaires des Communes représentent au moins 20 % de l'ensemble des participations statutaires. Ce chiffre est atteint par le Parc du Pilat, en très grande partie grâce aux Villes-portes.

- Concernant la participation du Rhône, celle-ci est moins élevée que celle du Département de la Loire, car il y a moins d'habitants dans le Parc, issus des communes du Rhône. Mais la base de cotisation est identique : 6 € par habitant.
- Le Parc provisionne 850 000 € en investissement, pour les futurs travaux de la Maison du Parc, transférés depuis la section de fonctionnement et correspondant à l'affectation du résultat excédentaire. Le Parc devra être en mesure d'aller chercher des subventions et d'autofinancer 20 % a minima.
- Le Président souhaite qu'une réflexion soit lancée par collègue pour une indexation annuelle de la participation statutaire. Serge RAULT souligne que le Parc ne peut pas continuer avec des recettes stabilisées, qui stagnent. Martine MAZOYER ajoute qu'il ne faudra pas exclure la Région de ces discussions sur l'indexation. Sandrine GARDET indique qu'il est bien prévu d'en parler à la Région. Une rencontre avec Thierry KOVACS est le Président aura lieu le 15 mars. Charles ZILLIOX fait en effet état de l'absence de marge de manœuvre pour le Parc depuis plus de 10 ans, avec des recettes qui ne progressent pas.

## **8 – PRÉSENTATION DU CAHIER DES PAYSAGES DE LA FUTURE CHARTE DU PARC**

Florian BORG et Mathilde CAZEAUX présentent ce point à l'aide du diaporama joint.

Les compléments et échanges sur cette présentation sont les suivants :

- L'atlas des paysages présente une diversité d'unités paysagères avec pour chacune des ambiances et des motifs spécifiques. Les différentes cartes font état de constats et des sites remarquables. Ce sera un des points mis en discussion lors de l'assemblée territoriale du 11 avril.

Il sera aussi question des dynamiques et des usages, ainsi que des sensibilités et enjeux.

- Le carnet des objectifs de qualité paysagère va faire l'objet d'une prestation. Le Parc a lancé une consultation pour recruter un prestataire. Il s'agira de déterminer les enjeux et qu'est-ce qu'on veut en faire.
- Mathilde CAZEAUX, en Master 2 médiation scientifique effectue son stage sur la valorisation de l'observatoire photographique des paysages, y compris sur le périmètre d'extension. Elle indique que cet observatoire permet de saisir les enjeux de déprise agricole, d'étalement urbain, d'avoir un regard sur le réchauffement climatique. Cela permet aussi d'identifier les différents milieux : agricoles, forestiers, naturels... C'est un outil dont on va pouvoir se saisir.
- Sandrine GARDET ajoute que c'est l'un des plus anciens observatoires photographiques de France, il date depuis 1994 et un des rares à avoir été poursuivi.

\*\*\*\*\*

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 10 avril prochain.

Autres dates à retenir :

- Assises du tourisme le 8 avril matin
- Assemblée territoriale Révision de la Charte : 11 avril après-midi.